

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

Le mercredi 5 février 2025 à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
Sous la présidence de Jean-François CASTELLANO, maire,
après convocation régulière effectuée le 30 janvier 2025.

| 15 Conseillers en exercice | P / A / E / DPv | | Secrétaire de séance |
|--------------------------------|-----------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| Sylvie Bertheau | présente | | <input type="checkbox"/> |
| Sylvie Blondelet | donne pouvoir à | Virginie CADETE | <input type="checkbox"/> |
| Gérard Bordu | donne pouvoir à | Christian HAYEZ | <input type="checkbox"/> |
| Virginie Cadete | présente | | <input type="checkbox"/> |
| Jean-François Castellano | présent | | <input type="checkbox"/> |
| Nina Couillaut | présente | | <input type="checkbox"/> |
| Anthony Deverrewaere | présent | | <input type="checkbox"/> |
| Eddy Duméry | excusé | | <input type="checkbox"/> |
| Patricia Frot | présente | | <input type="checkbox"/> |
| Christian Hayez | présent | | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Annie Lahiré | présente | | <input type="checkbox"/> |
| Pascal Viguié | présent | | <input type="checkbox"/> |
| David Bailly | excusé | | <input type="checkbox"/> |
| Pascale Dareau | présente | | <input type="checkbox"/> |
| Jean-Claude Scoupe | présent | | <input type="checkbox"/> |
| Nombre de Conseillers présents | 11 | Nombre de Conseillers votants | 12 |

Compte financier unique 2024 – budget 257.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de Sury près Léré ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Sury près Léré ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

| | RESULTAT CA 2023 | Part affectée à l'investissement 2024 | RESULTAT EXERCICE 2024 | REALISER 2024 (Dépenses Recettes) | SOLDE DES RESTES A REALISER 2024 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---|
| INVEST | -284 335.09 € | | -91 430.71 € | D : 168 400.00 € R : 0 € | 0 | - 375 765.80 € |
| FONCT | 694 204.69 € | 385 081.09 € | 526 391.50 € | | | 835 515.10 € |

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

Il est toutefois important de préciser que les restes à réaliser n'apparaissent pas dans le compte financier unique (ils ont été oubliés) mais que le service de gestion comptable de la trésorerie de Baugy a enregistré leurs montants.

| | RESULTAT CA 2023 | Part affectée à l'investissement 2024 | RESULTAT EXERCICE 2024 | REALISER 2024 (Dépenses Recettes) | SOLDE DES RESTES A REALISER 2024 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---|
| INVEST | -284 335.09 € | | -91 430.71 € | D : 168 400.00 € R : 0 € | - 168 400 € | -544 165.80 € |
| FONCT | 694 204.69 € | 385 081.09 € | 526 391.50 € | | | 835 515.10 € |

Le conseil municipal a élu à l'unanimité, M. Jean-Claude SCOUPE, 1er adjoint, président de séance.

Le CFU est présenté et mis au débat.

Monsieur le maire est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide par 12 voix pour,

- d'approuver le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Sury près Léré.

- de donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M Castellano rejoint le conseil municipal et en reprend la présidence.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 – budget 257.

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2023 | Part affectée à l'investissement 2024 | RESULTAT EXERCICE 2024 | REALISER 2024 (Dépenses Recettes) | SOLDE DES RESTES A REALISER 2024 | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|------------------|---------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|---|
| INVEST | -284 335.09 € | | -91 430.71 € | D : 168 400.00 € R : 0 € | - 168 400 € | -544 165.80 € |
| FONCT | 694 204.69 € | 385 081.09 € | 526 391.50 € | | | 835 515.10 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, décide d'affecter à l'unanimité, par 13 voix pour, le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 | 835 515.10 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 544 165.80 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | 0 € |
| Affectation complémentaire en réserves (c/1068) | 291 349.30 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 544 165.80 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | |
| Déficit global cumulé au 31/12/2024 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |
| Solde de la section d'investissement reporté (ligne 001) | 375 765.80 € |

Amortissements 2025 du budget 257.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant que la Direction Générale des Finances Publiques rappelle l'obligation d'amortissement de plusieurs types de biens, et par conséquent de plusieurs comptes budgétaires de classe 2,
Considérant que le comptable public a identifié un certain nombre d'anomalies à régulariser, pour absence d'amortissement sur les immobilisations soumises à amortissement obligatoire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, par 13 voix pour, d'effectuer les amortissements suivants sur 1 an. Ceux-ci sont inscrits au budget primitif 2025 :

| Fonctionnement dépenses | | | Investissements recettes | | |
|-------------------------|------------------------------|-------------|--------------------------|--|-------------------------------|
| 681 (042) | Dotations aux amortissements | 42 825.99 € | 2804182 (040) | Travaux E.P. SDE 18 : - Passage en LED sur les 2 routes départementales - Extinction E.P. du bourg à 23 h sauf 2 routes départementales. | 39 346.55 € 3 479.44 € |
| Total | | 42 825.99 € | Total | | 42 825.99 € |

M David BAILLY rejoint le conseil municipal

Renouvellement du contrat de tonte des espaces verts.

Après délibération, concernant les contrats avec Milan Paysages, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour :

- de renouveler le contrat de tonte des espaces verts avec 10 interventions en 2025 pour un montant de 9 800.00 euros H.T. (soit 980.00 euros H.T. par intervention).
- de renouveler le contrat pour la tonte du cimetière pour intervention en 2025 pour un montant de 200.00 euros H.T. par passage.
- de signer le contrat pour une tonte aux abords des entrepôts de la menuiserie et de la société d'élagage pour 10 interventions en 2025 pour un montant de 1 000.00 euros H.T. (100.00 euros H.T. par passage).
- de signer un contrat pour le fauchage au bord du canal pour intervention en 2025 pour un montant de 230.00 euros H.T. par passage.

Gouvernance de l'assainissement collectif – Adhésion à la compétence assainissement collectif du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Val de Loire et du Pays Fort.

Monsieur le maire informe que :

Le comité syndical d'assainissement Léré-Sury a décidé de restituer aux communes leurs compétences création et gestion des réseaux d'assainissement avec effet au 31 décembre 2025.

Cette décision entraînera la dissolution du syndicat

et rappelle que :

la commune ne pourra pas exercer seule la compétence assainissement collectif vu le transfert obligatoire de cette compétence aux communautés de communes au 1er janvier 2026

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Val de Loire et du Pays Fort (SMAEPVLPF) dont la commune est membre a étendu ses compétences à l'assainissement collectif à la carte

L'adhésion de la commune à la compétence à la carte assainissement du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Val de Loire et du Pays Fort pourrait intervenir au 31 décembre 2025.

Monsieur le maire propose :

- d'accepter la restitution de la compétence assainissement collectif avec effet au 31 décembre 2025
- de solliciter l'adhésion de la commune à la compétence assainissement collectif au syndicat mixte d'alimentation en eau potable Val de Loire et du Pays Fort
- de donner un avis favorable à la dissolution du syndicat au 31 décembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour :

- accepte la restitution de la compétence assainissement collectif avec effet au 31 décembre 2025

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

sollicite l'adhésion de la commune à la compétence assainissement collectif du syndicat mixte d'alimentation en eau potable Val de Loire et du Pays Fort au 31 décembre 2025 sans transfert de personnel,
donne un avis favorable à la dissolution du syndicat au 31 décembre 2025.

Plan de financement prévisionnel de l'aménagement de la maison d'assistantes maternelle.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix pour, le plan de financement prévisionnel ci-dessous et décide de demander des subventions, à la CAF, au conseil départemental et au syndicat de pays Sancerre Sologne (Conseil Régional) pour l'aménagement de la maison d'assistantes maternelles.

M Castellano transmet au conseil municipal le courrier émis par le département courant janvier. Ce dernier fait part du maintien de l'affectation de subvention pour l'année à venir, mais informe que le versement n'interviendra que sur l'exercice budgétaire 2026 voire 2027. Cela veut donc dire que la commune provisionne le montant de cette subvention, compte tenu de l'incertitude concernant son financement. L'achat de l'immeuble dédié à la Maison des Assistantes Maternelles a été financé sur fonds propres, comptabilisés sur l'exercice 2024. M Scoupe complète les propos en appuyant sur l'effort financier très important qui est porté par la collectivité pour permettre le bon développement de ce projet. L'objectif d'atteindre une étiquette énergétique de classe B permet de prétendre à l'attribution des montants de subventions présentés dans le tableau inclus

Plan de financement prévisionnel de l'aménagement de la MAM :

| Dépenses H.T. | | Recettes H.T. | | |
|---|--------------------------|---|--------------------------|--------------|
| Achat maison 1 route de Savigny | 60 000.00 € | CAF | 121 400.00 € | 38.05 % |
| Travaux aménagement | 228 325.00 € | Syndicat Pays Sancerre Sologne (Conseil Régional) | 60 000.00€ | 18.81 % |
| Honoraires Carton Architectures Sainte Colombe des Bois | 20 732.50 € | Conseil Départemental | 45 000.00 € | 14.10 % |
| Frais étude thermique agence BSE Orléans | 2 705.00 € | Fonds propres | 92 657.50 € | 29.04 % |
| C.T., S.P.S., frais annonces légales | 7 295.00 € | | | |
| Total | 319 057,50 € H.T. | Total | 319 057.50 € H.T. | 100 % |

SDE plan de financement prévisionnel pour la rénovation de l'éclairage public passage en LED du reste du bourg (dossier 2023-03-167).

Le conseil municipal décide à l'unanimité, par 14 voix pour, d'accepter le plan de financement prévisionnel du S.D.E. 18 pour la rénovation de l'éclairage public, passage en LED du reste du bourg pour un coût global de 109 533.32 € H.T. soit 52 038.98 € H.T. à la charge de la commune. Il s'agit de la troisième et dernière tranche du passage en tout LED pour l'éclairage public. Il permettra de poursuivre la sécurité publique et de poursuivre les efforts engagés de réduction énergétique.

Budget 257 de 2025 :

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix pour, le budget 2025 qui s'équilibre à la somme de :

- Section fonctionnement recettes et dépenses : 1 813 542.30 euros.
- Section d'investissement recettes et dépenses : 1 253 206.34 euros.

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

Tour de table :

Mme Cadete : plusieurs travaux sont à poursuivre au restaurant. Certains sont déjà pris en compte et d'autres sont portés à la connaissance de la commission bâtiment. Un équipement de protection gaz doit être sécurisé en particulier. Des travaux mineurs seront engagés par le personnel technique communal. D'autres feront l'objets de devis pour l'isolation thermique de la porte d'accès principale par exemple. Un inventaire important sera réalisé dans la salle des fêtes. Des travaux d'aménagement seront engagés pour améliorer le rangement, d'autres nécessiteront des modifications électriques, en particulier pour éviter que la sonorisation ne reste allumée en permanence.

La commission animation, réunie la veille, proposera jusqu'à l'été : un thé dansant (concert par Pascalina et buvette par La Sury Verte), une fête de la musique le 21 juin (3 parties prévues pour aller de 18h à 4h avec le comité des fêtes) et une foire le 14 juillet. Une demande de subvention exceptionnelle sera formalisée par le comité des fêtes concernant le 21 juin.

Mme Bertheau demande si le bruit de la station d'épuration va être traité. À la suite de relances de M Le Maire et du Président du syndicat d'assainissement une entreprise doit intervenir la fin février. Une intervention avait déjà été réalisée en 2024 mais les pièces installées ne convenaient pas. Un délai de commande et de fourniture des nouvelles pièces s'est donc invariablement ajouté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Fait à Sury près Léré, le 5 février 2025.

Le Maire
Jean-François CASTELLANO



Le secrétaire de séance
Christian HAYEZ